

**RÈGLEMENT NUMÉRO 153 RELATIF À L'ADHÉSION
À LA COUR MUNICIPALE DE NICOLET**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été déposé lors de la session du conseil le 4 décembre 2000 par Madame Lise O. Morissette, conseillère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Nicolet accepte que la municipalité de Saint-Sylvère adhère à la cour municipale commune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Lise O. Morissette

APPUYÉ PAR Madame Monique M. Mayrand

ET IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le présent règlement portant le numéro 153 décrète et statue ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement porte le titre de "Règlement relatif à l'adhésion à la cour municipale de Nicolet".

Article 2

La Municipalité de Saint-Sylvère adhère à l'entente sur l'établissement d'une cour municipale commune, par l'extension de la compétence de la cour municipale de la ville de Nicolet et en accepte toutes les conditions. Une copie de l'entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 8 janvier 2001

Publié le 12 janvier 2001

Entré en vigueur le 12 janvier 2001

Claude Beaudoin, maire

Ginette Richard, sec.-trésorière

